

RÈGLEMENT DU JEU
« Pluie de cadeaux : le Grand Jeu d'Automne »
Du 17 octobre au 1er novembre 2026

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société ALTA QWARTZ, ci-après dénommée « l'Organisateur », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°433 806 726, dont le siège est au 87 rue de Richelieu, 75002 PARIS, organise un jeu avec tirage au sort intitulé « Pluie de cadeaux : le Grand Jeu d'Automne », accessible via l'assistant conversationnel Inoz sur le site internet du centre commercial Qwartz et au moyen de QR codes présents dans le centre (ci-après dénommé « le Jeu »).

Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu a lieu du 17 octobre 2026 à 00h01 au 1er novembre 2026 à 23h59 (date et heure de France métropolitaine de connexion faisant foi). Il s'agit d'un jeu gratuit sans obligation d'achat selon les modalités décrites dans le présent Règlement.

La participation au jeu est réservée aux personnes physiques majeures, disposant de la capacité juridique, d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide et résidant en France.

Sont exclus le personnel de l'Organisateur, ainsi que les membres de leur famille et toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

La participation est strictement personnelle et nominative. Un participant ne peut jouer pour le compte d'une autre personne.

Le participant peut rejouer autant de fois qu'il le souhaite pendant la durée du Jeu. Toutefois, une seule participation par personne pourra être prise en compte pour le tirage au sort et un même participant ne pourra remporter qu'un seul lot.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier les informations fournies. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'exclusion du Jeu.

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODALITES DU JEU

Le Jeu est accessible directement sur le site internet du centre commercial Qwartz ou sur les QR codes présents dans le centre, via l'assistant conversationnel Inoz.

Pour participer, il est nécessaire de :

- Cliquer sur l'avatar Inoz (bulle de conversation affichée à droite de l'écran)
- Lancer une partie du jeu « Le Pendu : le défi Inoz »
- Retrouver, lettre par lettre, le nom de l'enseigne mystère, une boutique ou un restaurant du centre commercial Qwartz, avant d'avoir perdu ses 6 vies
- Valider sa participation en renseignant ses coordonnées (email/Prénom/NOM, téléphone facultatif)

Chaque lettre absente du nom fait perdre une vie. Un indice sur l'enseigne se débloque après 2 erreurs. La partie est perdue lorsque les 6 vies sont épuisées avant que le nom soit trouvé. Les accents ne comptent pas : la lettre E révèle aussi les É, È et Ê. Les espaces, apostrophes, tirets, chiffres et symboles éventuels du nom sont affichés d'office.

Une partie laissée sans action pendant 30 minutes, ou interrompue par le lancement d'une nouvelle partie, prend fin et ne peut plus être gagnée. Le participant peut rejouer autant de fois qu'il le souhaite pendant la durée du Jeu ; chaque nouvelle partie propose, dans la mesure du possible, une enseigne qu'il n'a pas encore eu à deviner.

Seules les participations ayant trouvé le nom de l'enseigne mystère avant d'avoir perdu les 6 vies et ayant renseigné un email valide seront prises en compte pour le tirage au sort.

Un tirage au sort sera effectué à l'issue du Jeu parmi les participations valides.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le Jeu en cas de force majeure.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés par tirage au sort quotidien pendant toute la durée du Jeu.

Chaque jour, des lots seront attribués par tirage au sort parmi les participations valides, dans la limite du quota quotidien de lots disponibles et des 166 lots mis en jeu.

Un même participant ne pourra remporter qu'un seul lot pendant toute la durée de l'opération.

Un même participant ne pourra remporter qu'un seul lot pendant toute la durée de l'opération.

Les gagnants seront contactés dans les meilleurs délais après leur désignation par email à l'adresse renseignée lors de leur inscription au jeu afin de leur confirmer la nature du lot remporté et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 3 jours à compter de l'envoi de l'avis de gain sera réputé renoncer à son lot. Sa dotation ne sera alors pas remise dans le cadre du Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de la fourniture de données inexactes ou incomplètes, notamment en cas d'adresse électronique erronée.

ARTICLE 5 – ATTRIBUTION DES LOTS

Les 165 lots mis en jeu sont les suivants :

Jeff de Bruges : 5 sachets de Gianduja d'une valeur unitaire de 15,95 €, à retirer à la boutique Jeff de Bruges Quartz, niveau 0, au plus tard le 30/10/2026.

Krispy Kreme : 3 tote bags d'une valeur unitaire de 5 €, 3 éco-cups d'une valeur unitaire de 2,90 €, 1 valisette de produits Biscoff d'une valeur de 40 € et 8 boîtes de 6 doughnuts Original Glazed d'une valeur unitaire de 9,99 €. Lots à retirer au kiosque Krispy Kreme Quartz, niveau 1, dans un délai maximal de 4 semaines après la désignation des gagnants.

La Grande Récré : 1 LEGO Fleur Tournesol et 1 LEGO Pokémon, d'une valeur unitaire de 59,99 €, à retirer à la boutique La Grande Récré Quartz, niveau 1, au plus tard le 30/11/2026.

Primadonna : 1 bon cadeau de 20 € et 1 bon cadeau de 50 €, utilisables exclusivement chez Primadonna Quartz pendant 6 mois à compter de leur date d'émission et à retirer à la boutique Primadonna Quartz, niveau 0, au plus tard le 15/11/2026.

IZAC : 1 carte cadeau de 30 €, utilisable exclusivement chez IZAC Quartz et à retirer à la boutique IZAC Quartz, niveau 1.

Miramira : 1 coffret comprenant une bague et un collier et 1 coffret comprenant une bague et une paire de boucles d'oreilles, d'une valeur unitaire de 40 €, à retirer à la boutique Miramira Quartz, niveau 1, au plus tard le 15/11/2026.

Primark : 2 cartes cadeaux de 50 €, utilisables exclusivement chez Primark Quartz et à retirer à l'accueil du centre commercial Quartz, niveau 0.

Starbucks : 4 verres cannelés verts et violets d'une valeur unitaire de 16,95 €, 3 cups noires d'une valeur unitaire de 6 €, 1 lot de 5 boissons d'une valeur de 7 € et 20 offres « 1 boisson achetée = 1 boisson offerte » d'une valeur unitaire de 7 €. Le lot de 5 boissons

requiert la détention ou la création d'un compte Starbucks Rewards et sera crédité en une seule fois sous forme de coupons boissons récompenses. Les lots sont valables uniquement au Starbucks Qwartz. Les verres, cups et le lot de 5 boissons sont à retirer à l'accueil du Qwartz, niveau 0 ; les offres « 1 boisson achetée = 1 boisson offerte » sont à retirer au Starbucks Qwartz, niveau 0. Date limite : 30/11/2026.

Brandy's : 20 menus Smash ou Chicken comprenant un burger, un accompagnement et une boisson soft, hors menu Double Original, d'une valeur unitaire comprise entre 9,95 € et 11,95 €, à retirer au restaurant Brandy's Qwartz, niveau 0, au plus tard le 31/12/2026.

Segafredo : 10 boissons chaudes au choix parmi un café, un chocolat chaud ou un cappuccino, d'une valeur unitaire comprise entre 2,40 € et 3,90 €, à retirer au café Segafredo Qwartz, niveau 0, au plus tard le 31/12/2026.

Goldenim : 2 cartes cadeaux de 20 €, 5 cartes cadeaux de 10 €, 20 bons d'achat de 10 € valables dès 35 € d'achat et 10 bons d'achat de 20 € valables dès 59 € d'achat. Ces dotations sont utilisables exclusivement chez Goldenim Qwartz jusqu'au 30/11/2026 inclus. Les bons d'achat sont valables sur tous les articles hors promotions et réductions. Retrait à la boutique Goldenim Qwartz.

Promovacances : 16 remises de 150 €, chacune soumise à un minimum d'achat de 2 500 €. Offre valable du 17/10/2026 au 01/12/2026 pour un voyage allant jusqu'au 01/12/2027, à retirer à la boutique Promovacances Qwartz, niveau 1.

Qwartz : 5 glacières, 5 mugs café, 2 cartes cadeaux de 15 €, 2 cartes cadeaux de 20 €, 1 carte cadeau de 30 € et 10 pots de miel récolté dans les ruches présentes sur le toit du Qwartz. Les lots sont à retirer à l'accueil du centre commercial Qwartz, niveau 0. Les mugs et cartes cadeaux sont à retirer au plus tard le 30/11/2026 ; les cartes cadeaux sont utilisables jusqu'au 14/10/2027. La date indiquée dans le fichier source pour le retrait des glacières est le 04/12/2026.

Guess : portefeuille GUESS BG7898146 couleur BLACK d'une valeur de 70€ TTC, à retirer au plus tard le 30/11/2026 à la boutique GUESS Qwartz au niveau 0.

ENSEIGNES	NOM DU GAIN	Quantités	Conditions	Valeur commerciale unitaire	Mode de récupération	Date buttoire de récupération du lot (si produit ou carte cadeau)	Date buttoire d'utilisation
Jeff de Bruges	Sachet de Glanduja	5	Uniquement chez Jeff de Bruges Qwartz.	15,95 €	A la boutique Jeff de Bruges au niveau 0	30/10/2026	
Krispy Kreme	Tote bag Krispy Kreme	3	Uniquement chez Krispy Kreme Qwartz	5,00 €	Au kiosque Krispy Kreme au niveau 1	Dans un délai de 4 semaines maximum après désignation	
Krispy Kreme	Éco cup Krispy Kreme	3	Uniquement chez Krispy Kreme Qwartz	2,90 €	Au kiosque Krispy Kreme au niveau 1	Dans un délai de 4 semaines maximum après désignation	
Krispy Kreme	une valisette avec plusieurs produits Biscoff	1	Uniquement chez Krispy Kreme Qwartz	40,00 €	Au kiosque Krispy Kreme au niveau 1	Dans un délai de 4 semaines maximum après désignation	
Krispy Kreme	Boîte de 6 Doughnuts Orginial Glazed	8	Uniquement chez Krispy Kreme Qwartz	9,99 €	Au kiosque Krispy Kreme au niveau 1	Dans un délai de 4 semaines maximum après désignation	
La Grande Récré	un Lego Fleur Tournesol	1	Uniquement chez La Grande Récré Qwartz	59,99 €	A la boutique La Grande Récré Qwartz au niveau 1	30/11/2026	
La Grande Récré	un Lego Pokemon	1	Uniquement chez La Grande Récré Qwartz	59,99 €	A la boutique La Grande Récré Qwartz au niveau 1	30/11/2026	
Primadonna	une bon cadeau de 20€	1	Uniquement chez Primadonna Qwartz	20,00 €	A la boutique Primadonna Qwartz au niveau 0	15/11/2026	6 mois à partir de la date d'émission du ticket.
Primadonna	une bon cadeau de 50€	1	Uniquement chez Primadonna Qwartz	50,00 €	A la boutique Primadonna Qwartz au niveau 0	15/11/2026	6 mois à partir de la date d'émission du ticket.
Izac	une carte cadeau de 30€	1	Uniquement chez Izac Qwartz	30,00 €	A la boutique Izac Qwartz au niveau 1		
Miramira	un coffret avec une bague et un collier	1	Uniquement chez Miramira Qwartz	40,00 €	A la boutique Miramira Qwartz au niveau 1	15/11/2026	
Miramira	un coffret avec une bague et une paire de boucles d'oreille	1	Uniquement chez Miramira Qwartz	40,00 €	A la boutique Miramira Qwartz au niveau 1	15/11/2026	
Primark	une carte cadeau de 50€	2	Uniquement chez Primark Qwartz	50,00 €	A l'accueil du centre commercial Qwartz, au niveau 0.		
Starbucks	Verre cannelé vert et violet	4		16,95 €	A l'accueil du centre commercial Qwartz, au niveau 0.	30/11/2026	
Starbucks	Cup noire	3		6,00 €	A l'accueil du centre commercial Qwartz, au niveau 0.	30/11/2026	
Starbucks	5 boissons	1	Lot valable uniquement sous détention ou création d'un compte fidélité Starbucks Rewards. Lot remis sous forme de coupons boissons récompenses crédités en une fois sur le compte Starbucks Rewards. Valable uniquement au Starbucks Qwartz.	7,00 €	A l'accueil du centre commercial Qwartz, au niveau 0.	30/11/2026	
Starbucks	1 boisson achetée = 1 offerte	20	Valable uniquement au Starbucks Qwartz.	7,00 €	Au café Starbucks Qwartz, au niveau 0.		30/11/2026
Brendy's	un menu Smash ou Chicken (burger + accompagnement + boisson au choix).	20	Chaque lot correspond à un menu Smash comprenant un smash, un accompagnement et une boisson soft. La valeur du gain se situe entre 9,95 € et 11,95 €. Hors menu double original. Uniquement chez Brendy's Qwartz	Menu Chicken Spicy : 9,95 € Menu Chicken White : 9,95 € Menu Smash Original : 10,95 € Menu Smash Cheesy : 10,95 € Menu Smash Bacon : 11,95 €	Au restaurant Brendy's au niveau 0		31/12/2026
Segrafredo	une boisson chaude	10	Valable uniquement sur les boissons chaudes (café, chocolat chaud, cappuccino)	café 2,40€ chocolat chaud 3,90€ cappuccino 3,80€	Au café Segrafredo au niveau 0		31/12/2026
GOLDENIM	une carte cadeau de 20€	2	Les cartes cadeaux seront valables jusqu'au 30 novembre 2026 et utilisables exclusivement en boutique Goldenim Qwartz.	20,00 €	A la boutique Goldenim au niveau 0	30/11/2026	30/11/2026
GOLDENIM	Bons d'achat de 10€ valables dès 35€ d'achat	20	Uniquement chez Goldenim Qwartz. Bons au format chèque. Date limite d'utilisation fixée au 30 novembre 2026 inclus. Valables sur tous les articles hors promotions et réductions.	10,00 €	A la boutique Goldenim au niveau 1	30/11/2026	30/11/2026
GOLDENIM	Bons d'achat de 20€ valables dès 59€ d'achat	10	Uniquement chez Goldenim Qwartz. Bons au format chèque. Date limite d'utilisation fixée au 30 novembre 2026 inclus. Valables sur tous les articles hors promotions et réductions.	20,00 €	A la boutique Goldenim au niveau 1	30/11/2026	30/11/2026
GOLDENIM	une carte cadeau de 10€	5	Les cartes cadeaux seront valables jusqu'au 30 novembre 2026 et utilisables exclusivement en boutique Goldenim Qwartz.	10,00 €	A la boutique Goldenim au niveau 0	30/11/2026	30/11/2026
Promovacances	150€ de remise, soumise à un minimum d'achat de 2 500€.	16	L'offre est valable du 17/10/2026 au 01/12/2026, pour un voyage allant jusqu'à 01/12/2027.	150,00 €	A la boutique Promovacances au niveau 1		01/12/2026
Qwartz	une glacière	5			A l'accueil du centre commercial Qwartz, au niveau 0.	12/04/2026	
Qwartz	un mug café	5			A l'accueil du centre commercial Qwartz, au niveau 0.	30/11/2026	
Qwartz	une carte cadeau de 15€	2		15,00 €	A l'accueil du centre commercial Qwartz, au niveau 0.	30/11/2026	14/10/2027
Qwartz	une carte cadeau de 20€	1		20,00 €	A l'accueil du centre commercial Qwartz, au niveau 0.	30/11/2026	14/10/2027
Qwartz	une carte cadeau de 20€	1		20,00 €	A l'accueil du centre commercial Qwartz, au niveau 0.	30/11/2026	14/10/2027
Qwartz	une carte cadeau de 30€	1		30,00 €	A l'accueil du centre commercial Qwartz, au niveau 0.	30/11/2026	14/10/2027
QWARTZ	Un pot de miel	10	Miel récolté aux ruches présentes sur le toit de Qwartz.		A l'accueil du centre commercial Qwartz, au niveau 0.		

Les lots sont attribués par tirage au sort, dans la limite d'un lot par gagnant.

Les lots sont non échangeables, non remboursables et non convertibles en espèces.

Les lots devront être retirés dans le lieu, le délai et selon les conditions propres à chaque dotation, tels qu'indiqués ci-dessus et rappelés lors de la prise de contact avec les gagnants. Une pièce d'identité pourra être demandée lors du retrait.

Aucun envoi postal ne sera effectué.

La dotation ne peut donner lieu, de la part des participants et des gagnants, à la remise de sa contrevaletur en argent, ni à son remplacement pour quelque cause que ce soit, ceci excluant notamment toute possibilité de rendu de monnaie.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée dans les conditions décrites dans le présent règlement, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Il perdra alors le bénéfice complet de ladite dotation et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie.

La dotation non remise dans le cadre du Jeu restera à la libre disposition de la Société Organisatrice.

L'Organisateur se réserve la possibilité, en cas de force majeure ou pour une cause indépendante de sa volonté, de remplacer une dotation par un lot de nature et de valeur équivalentes.

En cas de non-retrait ou de refus du lot, aucun remplacement ni aucune compensation ne pourra être exigé.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DU JEU

La Société Organisatrice décline toute responsabilité du fait de l'organisation du présent jeu et ce en particulier en cas d'annulation, de perturbation du jeu, en cas de force majeure. L'organisateur se réserve le droit de modifier, écourter, prolonger, de suspendre ou d'annuler le présent Jeu sans préavis, ainsi que de différer les différentes dates si les circonstances notamment de force majeure l'exigeaient, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait et aucun dédommagement demandé par les candidats.

Des modifications du règlement, notamment en cas de force majeure, pourront être publiées. Elles seront alors notifiées aux participants et considérées comme acceptées par les candidats si ces derniers ne s'y opposent pas explicitement dans les 48h de leur notification. Les candidats ayant manifesté leur opposition aux modifications du règlement seront exclus du jeu.

ARTICLE 7 : DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du Jeu, les joueurs communiquent à la société Organisatrice, sur la base de leur consentement, leurs données personnelles (nom / prénom / mail / numéro de téléphone) qui seront traitées par cette dernière aux fins de sélectionner le gagnant et lui faire profiter de son lot.

Ces données peuvent être communiquées au service marketing de la Société Organisatrice et/ ou à la Direction du Centre ainsi qu'à leurs prestataires techniques afin de réaliser le traitement considéré.

Ces données ne font l'objet d'aucun transfert en dehors du territoire de l'Union Européenne et seront conservées par la Société Organisatrice pendant la durée nécessaire au traitement du Jeu et maximum un an.

Elles pourront être conservées pendant un délai de 3 ans suivant le dernier contact avec le candidat en cas d'acceptation par le joueur de recevoir les offres commerciales du centre.

En application de la réglementation relative à la protection des données personnelles, les joueurs disposent sur leurs données de droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation et (v) de portabilité vers un prestataire tiers le cas échéant. Ils peuvent en outre s'opposer à tout moment à leur traitement. Ils peuvent faire valoir leurs droits en contactant le DPO de la Société Organisatrice à l'adresse dpo@altarea.com. En cas de litige, ils disposent également du droit de saisir la CNIL.

Article 8 : ACCES AU REGLEMENT

Les participants à ce Jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est accessible sur les pages du Jeu ou sur simple demande pendant toute la durée du jeu par email à la Direction du Centre.

ARTICLE 9 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE, LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Les marques et notamment la marque du Centre, les logos, les graphismes, les dessins, les photographies, les animations, les vidéos et les textes contenus sur le Jeu ou diffusés par le biais du compte (Instagram) de la société Organisatrice sont sa propriété exclusive ou de leurs titulaires respectifs et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans l'autorisation expresse de la Société organisatrice ou de ses partenaires, sous peine de poursuites judiciaires.

Le participant s'interdit notamment de modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser, transmettre, exploiter commercialement et/ou distribuer de quelque façon que ce soit et à quelque titre que ce soit les éléments du Jeu.

ARTICLE 10 - LIMITATION DE RESPONSABILITE

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet ou du site internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause imprévisible, irrésistible et extérieure (force majeure) échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

ARTICLE 11 - LITIGES

En cas de litige, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable.

Toute réclamation relative à ce Jeu devra être portée à la connaissance de la Société Organisatrice obligatoirement par voie postale, dans un délai de huit jours à compter de la fin du Jeu, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement relèvera, à défaut de règlement amiable entre les Parties, de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Paris et sera exclusivement soumis à l'application de la loi française.